



PRISME

SPAD Prisme – Entre Autres asbl

Rue Bonaventure 44

1090 Bruxelles

Tel : 02/478.49.55

GSM : 0476/72.75.89

email : prismenordouest@gmail.com

Déclaration de protection de la vie privée pour les bénéficiaires

Déclaration de protection de la vie privée de l'asbl Entre Autres, dont le siège social est établi 28, rue Bonaventure à 1090 Jette, représentée par Mme Nathalie Delhaye et inscrite à la Banque-carrefour des entreprises sous le numéro 0425.499.903, agissant en qualité de responsable du traitement des données.

Article 1^{er} – Déclaration de protection de la vie privée

En tant qu'ASBL nous nous efforçons de traiter vos données à caractère personnel de manière légale, correcte et transparente. Par le présent document, nous vous communiquons les données à caractère personnel que nous traitons pour vous et quelles sont les finalités de leur traitement (voir Article 3).

Article 2 – Identification du responsable du traitement

Au sein de notre ASBL, toutes les données à caractère personnel sont uniquement accessibles aux personnes qui, dans le cadre de leurs tâches spécifiques, en ont la responsabilité et dont l'accès à ces données est expressément requis pour l'exercice de ces tâches.

Pour toutes vos questions en termes d'identification, vous pouvez toujours nous contacter via la personne suivante :

Madame Nathalie Delhaye – nathalie.delhaye@entreautres.be

Tél. : 02/478.93.62

Article 3 – Identification des données à caractère personnel

Dans le cadre d'un accompagnement par le SPAD Prisme, plusieurs données à caractère personnel peuvent être collectées directement. Il s'agit :

- **de données d'identification classiques** : tels que les noms et prénoms, le genre, l'état civil, la date de naissance et autres données reprises sur la carte d'identité mais également les données de contact telles que les numéros de téléphone privé et adresses email.
- **de données relatives à la situation administrative** : il s'agit principalement de données relatives aux sources de revenus du bénéficiaire, ainsi que des données relatives à la mutuelle et l'assurabilité en général.
- **de données d'ordre financier** : il s'agit de la nature et du niveau des revenus, de l'existence ou pas d'une administration provisoire de biens, d'une personne ressource, d'un médiateur de dette ou d'un gestionnaire de budget.
- **de données relatives à la vie professionnelle** : à savoir le niveau d'étude, la ou les professions pratiquées, la recherche d'emploi ou les formations en cours, etc..

- **de données relatives à la vie personnelle** : à savoir, tout ce qui englobe le milieu de vie du bénéficiaire, ses habitudes et son mode de vie. Il s'agit donc de la situation familiale, les coordonnées de personnes de contact et des services d'aides familiales. Cela concerne également les données relatives au logement mais également la qualité de gestion du logement par le bénéficiaire, sa santé, sa gestion des transports et de la mobilité, sa gestion budgétaire, sa gestion des loisirs et occupations, etc..
- **de données judiciaires** : il est possible que le SPAD détienne des informations concernant des condamnations, des mesures de protection de la jeunesse ou mises en observation, des règlements collectifs de dette ainsi que de l'existence possible d'un suivi par un assistant de justice du bénéficiaire ou d'une procédure judiciaire en cours.
- **de données relatives à la santé** : cela englobe les coordonnées du médecin traitant, les coordonnées du médecin psychiatre, l'identité de l'institution ou de l'intervenant envoyeur, les symptômes au quotidien et la gestion de ceux-ci et des éventuelles rechutes, la gestion des éventuels traitements médicaux par le bénéficiaire, la fréquence de visite chez les professionnels de la santé soutenant et/ou entourant le bénéficiaire et finalement l'existence d'handicaps.

Si des informations n'étant pas reprises dans ces différentes catégories de données venaient à être collectées, elles feraient l'objet d'un consentement supplémentaire de la part du bénéficiaire.

Article 4 – Justification du traitement des données

Les données personnelles mentionnées à l'article 3 sont traitées en vue du bon fonctionnement du SPAD Prisme et de la qualité des prestations délivrées par celui-ci dans le cadre de la gestion complète des dossiers des bénéficiaires dont la mission est le soutien des bénéficiaires, la coordination, la sensibilisation. Vos données à caractère personnel ne sont pas gérées par un traitement informatique automatisé.

Article 5 – Secret professionnel partagé

Les démarches socio-administratives réalisées par le SPAD PRISME sont soumis aux règles du secret professionnel partagé. Cela signifie que les échanges avec des acteurs du réseau psycho-médico-juridico-social concernant des données à caractère personnel sont soumis à cette règle et ne seront strictement réalisés dans un cadre de transparence et à des fins utiles au bénéficiaire.

Article 6 – Transmission des données à caractère personnel

En dehors des objectifs décrits à l'article 5, l'ASBL Entre Autres s'engage à ne pas transmettre vos données à caractère personnel à des tiers sans consentement explicite.

Article 7 – Conservation des données à caractère personnel

Vos données à caractère personnel seront enregistrées aussi longtemps que nécessaire pour les finalités telles que décrites à l'article 4. Les données à caractère personnel sont en outre conservées au moins pendant les délais légaux obligatoires. Le SPAD Prisme conservera le contenu de tout dossier ouvert pour un délai de 5 ans après clôture de celui-ci.

Article 8 – Droits des personnes concernées

En tant que personne concernée, plusieurs droits relatifs aux données à caractère personnel suivants vous sont garantis par l'ASBL Entre Autres. Il sera donné suite gratuitement et dans un délai raisonnable à toute demande d'exercice d'un droit individuel.

- **Droit d'accès** – par l'exercice de ce droit, vous pouvez obtenir une copie des données à caractère personnel que nous traitons vous concernant et qui sont reprises dans un « dossier » personnel.
- **Droit de correction** – par l'exercice de ce droit, vous pouvez toujours demander que des corrections ou compléments soient apportés à vos données à caractère personnel. Leur adaptation suivra sur simple demande.
- **Droit à la limitation du traitement** – par l'exercice de ce droit, vous pouvez demander une limitation du traitement lorsque des erreurs apparaissent et qu'une demande de correction est en cours ou si vous estimez qu'une irrégularité est survenue. Cela signifie que vos données à caractère personnel pourront exclusivement être traitées moyennant votre consentement. Cela ne touche pas le simple enregistrement des données à caractère personnel, ni leur traitement éventuel dans le cadre d'une procédure judiciaire, visant à la protection de personnes physiques ou morales ou pour des motifs importants d'intérêt général.
- **Droit à la portabilité** – par l'exercice de ce droit, vous pouvez demander que les données que vous avez fournies vous soient restituées ou soient transférées directement à un tiers dans un format accessible. Ce droit peut toutefois éventuellement être limité par l'exercice d'un principe de proportionnalité spécifique, à savoir que seules certaines données personnelles sont utiles dans le cadre de l'intervention du SPAD Prisme.
- **Droit au refus du traitement automatisé des données** – par l'exercice de ce droit, vous pouvez déclarer que vous ne souhaitez pas que vos données à caractère personnel fassent l'objet de processus et traitements de données totalement automatisés sans intervention humaine.
- **Droit à l'effacement** – par l'exercice de ce droit, vous pouvez demander que vos données soient effacées en cas d'irrégularités dans leur traitement.
- **Droit de retrait du consentement** – par l'exercice de ce droit, vous pouvez retirer à tout moment un consentement donné précédemment. Il sera alors mis fin à tout traitement de vos données mais cela signera également la fin de l'accompagnement par le SPAD Prisme.

Si vous souhaitez exercer un ou plusieurs des droits susmentionnés, vous devez prendre contact avec la personne dont les coordonnées sont mentionnées à l'article 2.

Une réclamation peut en outre être déposée auprès de l'autorité de contrôle si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés.

*Autorité de protection des données
Rue de la presse 35, 1000 Bruxelles
02/274.48.00 contact@apd-gba.be*